

1 Enjeux et contexte



© Agout FRANCE
Michel ANGOT

Le secteur du tourisme entretient des liens forts, ambivalents et souvent méconnus avec la biodiversité. Une meilleure prise en compte de cette dernière dans les pratiques touristiques peut s'avérer positive, tant pour les espèces et les écosystèmes, dont le déclin n'est pas inéluctable, que pour les acteurs publics et privés du tourisme, en renforçant la compétitivité des prestataires et l'attractivité des destinations.

1.1 Biodiversité : définition et état des lieux

↳ UNE DÉFINITION RICHE ET PRÉCISE

La caractéristique principale de la Terre est la présence de la vie, mais plus encore la diversité du monde vivant. Depuis 3,5 milliards d'années, et les premiers organismes (proches de certaines bactéries), la vie n'a cessé d'évoluer, pour quitter les océans et conquérir les terres (en surface et en profondeur) et les airs : plantes, animaux, champignons, bactéries, virus...

Ces espèces sont en interaction les unes avec les autres (compétition, commensalisme, parasitisme, symbiose, prédation), au sein d'une même espèce (compétition, échange de gènes...) mais aussi avec les milieux naturels qu'elles fréquentent (biotope : sol, topographie, climat, éléments chimiques, eau...). L'évolution du vivant s'appuie sur ces relations, la diversité des écosystèmes favorisant la diversité des espèces.

Les multiples explorations menées depuis Linné ont conduit au chiffre actuel d'environ 350 000 espèces végétales et 1,3 millions d'espèces animales recensées, au sein desquelles les vertébrés ne représentent plus que 4%. S'y ajoutent quelques dizaines de milliers de microorganismes, pour aboutir à l'estimation d'environ 1,8 millions d'espèces vivantes décrites.

En outre, il existe un nombre immense d'espèces à découvrir : on estime qu'il y aurait entre 10 et 100 millions d'espèces animales et végétales, essentiellement des invertébrés, auxquelles s'ajouterait un nombre de microorganismes (bactéries, protozoaires...) sans doute gigantesque.

Source : Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité - 2008

Le contenu de nos assiettes, les énergies fossiles, une grande partie des médicaments et du textile... sont directement issus de la biodiversité. Elle nous rend encore bien d'autres services : pollinisation des plantes, fertilisation des sols, épuration naturelle de l'eau, stockage du carbone, renouvellement du dioxygène, prévention des crues, supports de contes et de légendes... La biodiversité est le support de notre quotidien. L'humanité elle-même en est partie intégrante.

Ainsi, la biodiversité désigne la variété du vivant et de ses relations, à trois échelles :

- la diversité génétique, c'est-à-dire la variabilité des gènes des individus au sein d'une même espèce ;
- la diversité spécifique, qui correspond au nombre d'espèces différentes (dauphin, tomate, moustique...);
- la diversité des écosystèmes, qui concerne les milieux de vie quelle que soit l'échelle (océan, rivière, vallée, forêt, jardin, mare...).

Le concept de « diversité biologique » est récent puisqu'il est apparu en 1980 sous la plume du biologiste américain Lovejoy.

Le néologisme biodiversité a été inventé en 1985. Le concept s'est imposé en 1992, comme composante essentielle du développement durable, lors du Sommet de la Terre de Rio et de la mise en place de la Convention internationale sur la diversité biologique (CDB).

Points chauds : prendre la bonne température ?

Les points chauds de la biodiversité (hot spot) n'ont rien à voir avec les températures. Il s'agit de régions très riches en espèces mais également très menacées. Pour être plus précis, chaque point chaud de la biodiversité accueille au moins 1500 espèces de plantes endémiques (autrement dit qui ne vivent nulle part ailleurs) et a perdu au moins 70% de ses milieux naturels d'origine (forêts, zones humides...). La France est présente sur 5 points chauds, qui sont également 5 destinations touristiques de choix : les Caraïbes ; les Mascareignes ; la Méditerranée ; la Nouvelle-Calédonie ; la Polynésie.

Source : Conservation International <http://www.biodiversityhotspots.org/Pages/default.aspx>

UNE SITUATION EXCEPTIONNELLE À HAUT RISQUE

En 2005, l'évaluation « Millennium Ecosystem Assessment » initiée par l'ONU, précisait que 60% des services des écosystèmes étaient dégradés par les activités humaines et que le rythme actuel des pertes de la biodiversité serait 100 à 1000 fois plus important que le taux naturel d'extinction.

Anthony BARNOSKY et ses collègues paléobiologistes de l'Université de Berkeley décrivent ce phénomène, dans la revue Nature en mars 2011, comme la sixième crise d'extinction massive sur Terre. Les spécialistes internationaux s'accordent sur le fait que l'Homme serait à l'origine de l'accélération de ce processus et, l'espèce humaine faisant partie de la biodiversité, serait elle-même affectée à court terme.

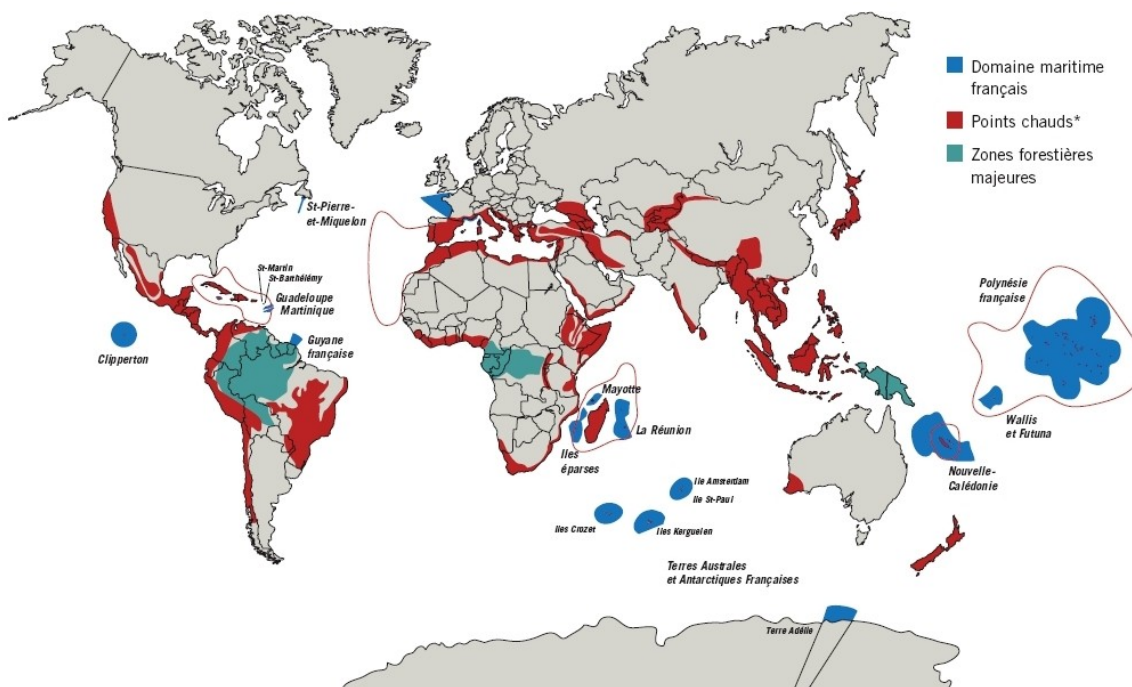
D'ici 2100, la moitié des espèces vivantes pourrait disparaître !

En 2010, l'UICN annonçait que la crise d'extinction gagnait encore du terrain : 17 291 espèces menacées d'extinction sur les 47 677 répertoriées. Sont concernés : 21% de tous les mammifères connus, 30% de tous les amphibiens, 12% de tous les oiseaux, 28% des reptiles, 37% des poissons d'eau douce, 35% des invertébrés répertoriés.
Source : UICN

Les cinq grandes crises se sont déroulées sur une échelle de temps géologique – des centaines de milliers voire des millions d'années – extrêmement longue comparée à l'histoire de l'humanité.

L'extinction la plus brutale, la dernière en date, a été déclenchée au Crétacé, voici quelques 65 millions d'années, vraisemblablement lorsqu'une comète ou un astéroïde d'environ 15 km s'est abattu sur la Terre, dans l'actuelle péninsule du Yucatan (Mexique). La collision, d'une puissance équivalente à un milliard de bombes atomiques, aurait projeté dans l'atmosphère des nuages de poussières qui auraient brutalement changé les conditions climatiques.
Conséquence de ce cataclysme : 76% des espèces auraient disparu, en particulier les dinosaures.

Carte présentant les 34 points chauds de la biodiversité mondiale (d'après Conservation International) et la situation particulière de la France, présente dans cinq de ces zones.



Source : UICN France

1.2 Pourquoi agir en faveur de la biodiversité ?

Chef d'une entreprise touristique ou gestionnaire d'un territoire, intervenant extérieur ou acteur ancré dans une destination, chacun a un intérêt individuel et collectif à s'engager en faveur de la biodiversité :

● **POUR SAUVEGARDER ET AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ D'UNE DESTINATION**, en limitant la dégradation des sites naturels ou la disparition d'espèces dont certaines sont emblématiques (ex : l'ours brun des Pyrénées, le macareux moine en Bretagne, la tortue luth en Guyane, les fougères arborescentes à La Réunion...). L'état de la biodiversité peut agir positivement sur l'image d'un territoire, tout comme la pollution peut l'influencer négativement. La protection et la valorisation de la biodiversité renforcent l'attractivité de la région.

● **POUR APPORTER DE LA SATISFACTION AUX CLIENTS OU VISITEURS** qui sont de plus en plus sensibles à l'environnement. Si l'écotourisme reste encore une niche, la qualité des paysages et l'authenticité du terroir sont une demande essentielle des touristes.

● **POUR MAÎTRISER LES COÛTS** directs de plusieurs postes : aménagement et entretien des espaces verts, achats alimentaires, achats de biens (mobiliers, produits d'accueil, nettoyants...). La taxation des dégâts sur le capital naturel devrait augmenter. De plus, les mesures préventives coûtent souvent moins cher que les réparations.

● **POUR ANTICIPER, RESPECTER OU FAVORISER UNE RÉGLEMENTATION** qui va s'amplifier sur les thèmes environnementaux, dont celui de la biodiversité, tant au niveau local, que national ou international.

● **POUR PROFESSIONNALISER ET MOTIVER SES COLLABORATEURS**, par la maîtrise de nouvelles techniques et l'adoption de pratiques positives. À activité et salaire égal, les employés et les fournisseurs préfèrent travailler dans une entreprise ou sur un territoire citoyen, concerné par la préservation et la richesse de son environnement. Cela est valorisant pour les équipes.

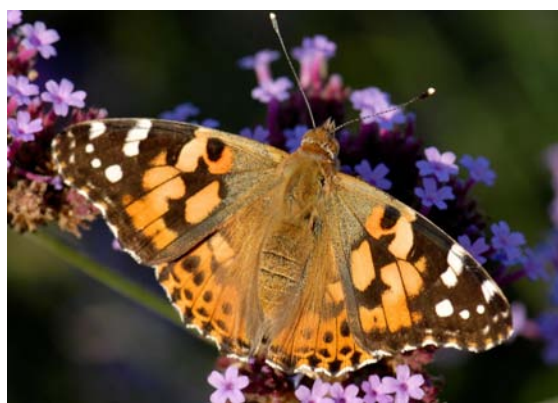
● **POUR ATTIRER ET RASSURER LES INVESTISSEURS** sur l'adaptation de l'entreprise aux enjeux actuels et sur la qualité environnementale du territoire, à moyen ou long terme. Respecter la biodiversité revient à sécuriser le patrimoine naturel, et donc le développement économique qui s'appuie dessus.

● **POUR DÉMARQUER SON ÉTABLISSEMENT OU SON TERRITOIRE**, de manière positive à travers une politique, une organisation et des actions, dont les résultats sont concrets pour la biodiversité. Cette différenciation devient un élément de positionnement de l'offre.

● **POUR SÉCURISER SES APPROVISIONNEMENTS**. Que l'on parle de produits alimentaires, textiles, de produits d'entretien, de matériaux de construction, de mobilier, d'équipements techniques... les achats sont largement basés sur des ressources tirées de la biodiversité. La réduction des prélèvements comme la relocalisation des approvisionnements sont une garantie pour leur accessibilité et cela à moindre coût.

● **POUR PRÉSERVER LES SERVICES (MATÉRIELS ET IMMATÉRIELS) RENDUS PAR LES ÉCOSYSTÈMES**. La qualité de l'eau, les paysages, le microclimat, la protection contre les inondations, l'abondance et la diversité de produits alimentaires et des matières premières, mais aussi le cadre récréatif, les contes et légendes sont autant d'éléments de la qualité de vie, offerts par les écosystèmes. Ces services gratuits, représenteraient des coûts exorbitants s'il fallait les remplacer par des interventions ou des constructions humaines.

● **POUR MIEUX CONNAÎTRE ET SE PROJETER**. Il s'agit de comprendre les interrelations du vivant et le fonctionnement des écosystèmes, puis la dépendance de son activité vis-à-vis de la biodiversité, pour ensuite identifier les marges de manœuvre et d'innovation. Ce socle permet de bâtir une stratégie pour son activité touristique, qui intègre la biodiversité



1.3

Les bénéfices apportés par la biodiversité au secteur du tourisme

La biodiversité dans son ensemble a une influence majeure sur le tourisme. Les éléments qui suivent donnent quelques exemples des contributions directes ou indirectes de la biodiversité au tourisme.

➔ AVANTAGES DIRECTS

● ALIMENTATION ET MATIÈRES PREMIÈRES (services de prélèvement)

99% de notre nourriture est issue de la biodiversité¹. Les modes de production ont un impact direct sur le vivant : variété des espèces cultivées, produits phytosanitaires, chasse ou cueillette ... Les principales énergies utilisées (pétrole, gaz, houille) proviennent de la décomposition et de la fossilisation des êtres vivants. Le plastique est issu de la pétrochimie. Le bois est utilisé pour l'ameublement, le chauffage ou la construction. Les fibres textiles pour l'habillement et le linge. Les propriétés de nombreuses plantes pour les savons, shampoings et autres produits d'accueil. Des éléments (végétal ou animal) pour les souvenirs. Les équidés pour les activités...

● PAYSAGES, ACTIVITÉS ET PATRIMOINE IMMATERIEL (services culturels)

Les forêts, les rivières, les prairies, les espaces cultivés, les zones humides, ... façonnent le paysage et donc l'image d'une destination. Ces écosystèmes sont le support de diverses activités, culturelles, balnéaires, sportives, nautiques, découverte, ski, repos... Ils forment donc un maillon fort de l'économie touristique. Certaines espèces sont emblématiques d'un territoire. La biodiversité est source d'un trésor immatériel : expression artistique, contes & légendes, savoir-faire et savoir-vivre, contemplation, émerveillement...

➔ AVANTAGES INDIRECTS

● CRÉATION DE RICHESSES ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

La biodiversité permet de créer des emplois (cuisinier, jardinier, guide nature, aménageur, gestionnaire d'activité dans la nature, de spa...) et contribue indirectement à d'autres métiers (de la promotion touristique aux fournisseurs, des voyageurs aux femmes de chambre). Ce large panel de métiers liés à la biodiversité est un élément de lutte contre la pauvreté et la précarité, car ces emplois sont localisés et adaptés à de multiples talents. Le classement des espaces naturels renforce la renommée d'un territoire, voire même peut être à l'origine de son attractivité, en offrant visibilité et crédibilité pour les publics.

● RÉGULATION CLIMATIQUE ET QUALITÉ DE L'EAU (services de régulation)

Les services écosystémiques qui bénéficient au tourisme sont nombreux : la régulation des processus climatiques à l'échelle d'une destination et du microclimat pour un site, l'effet tampon sur les inondations, la protection contre les avalanches, l'épuration de l'eau pour la baignade ou la consommation, la pollinisation, la fixation des sols (dunaires) par les racines et le couvert végétal,...

Chouette de Dijon : un apport immatériel au tourisme

La chouette est le porte-bonheur de la ville de Dijon. Une statuette sur l'enceinte de l'église Notre-Dame, à l'effigie du rapace nocturne, est un des points d'intérêt de la ville. La tradition dit qu'en caressant l'oiseau de la main gauche, il faut formuler un vœu.

Cet animal est devenu, au fil des années, un élément d'attractivité et de structuration du tourisme pour Dijon.

Ainsi, un circuit parcourant la ville lui est dédié, la chouette est représentée sur les pavés fléchant le centre-ville, ou encore des produits souvenirs à son image sont en vente.



© Office de Tourisme de Dijon - Alter & go

¹ Millennium Ecosystem Assessment : étude d'évaluation des écosystèmes pour le millénaire commandée par l'ONU en 2000

Vallée du Célé : quand la création d'une activité touristique rime avec la préservation du milieu naturel

La commune d'Espagnac-Sainte-Eulalie (46), dans la vallée du Célé, a acheté en 2005 d'anciens parcours de landes et de pelouses sèches. Il s'agit là d'habitats d'intérêt communautaire qui étaient en cours de fermeture et évoluaient vers un stade forestier. Dès 2007, la commune a engagé la reconquête de ces terrains par la mise en place d'une gestion pastorale.

En parallèle, Muriel SUTTO voulait s'installer en tant qu'agricultrice dans la région pour développer une activité de ferme-auberge avec un cuisinier. Les deux initiatives se sont croisées en 2008.

Cette même année, un contrat Natura 2000 a été signé permettant des travaux de débroussaillage des parcours sur 8,5 ha et la pose d'une clôture. La conservation de ces milieux est effectuée par le pâturage des brebis de race locale « Causses du Lot » à lunettes noires de Mme SUTTO. Les agneaux cuisinés se dégustent dans l'auberge L'hôte Paysan, tenue par l'agricultrice et accompagnés des légumes de la ferme, dont les graines sont issues de l'agriculture biologique. Cet établissement, situé dans un ancien prieuré, est une halte sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle et a rejoint le réseau Accueil Paysan.

« Nous constatons une hausse de la fréquentation des pèlerins, mais aussi des habitants de la région. Avant chaque repas, nous présentons notre démarche. Les convives apprécient le lien entre l'assiette et le terroir. Ils nous questionnent parfois sur les variétés de légumes ou l'agnelage », confie Mme SUTTO. Elle ajoute que « sur les parcours Natura 2000, il nous faut davantage travailler en extensif, pour réduire la pression du pâturage et permettre la repousse végétative ». Le projet est lauréat du grand prix Natura 2000.

Sources : www.parc-causses-du-quercy.fr ;
<http://grandsprix.n2000.fr> ; www.accueil-paysan.com ;
<http://lhotepaysan.hautetfort.com/>

© L'Accueil Paysan



© ATOUT France / Catherine Bibollet

1.4 Les impacts du tourisme sur la biodiversité

↳ IMPACTS DIRECTS

● FRAGMENTATION ET TRANSFORMATION DES HABITATS

La destruction et la fragmentation des espaces naturels sont une des conséquences négatives du développement touristique sur la biodiversité : construction de bâtiments, réalisation d'infrastructures de transport, aménagement de terrains pour une activité... D'autant que les zones d'implantation touristique sont souvent des territoires de grande diversité biologique (littoral, montagne, espaces protégés).

● SURFRÉQUENTATION

Le tourisme concentre sur certains espaces et sur des durées parfois courtes (saison, événements...) une présence humaine qui peut se traduire par : piétinement, érosion des sols, régénération végétale difficile, dérangement de la faune, stress des animaux (avec pour conséquence fuite, défense, mortalité ou moindre succès reproductif) ...

● POLLUTIONS

Le flux touristique génère différentes sortes de pollutions : eaux usées, déversement de produits chimiques (engrais, pesticides, médicaments, peintures, solvants, lessives...), production et dépôt de déchets, rejets de particules dans l'air, bruits, pollution lumineuse, incendies...

● APPAUVRISSEMENT DES RESSOURCES

Le PNUE indiquait en 2005 que le tourisme mondial consommait par an autant d'énergie que le Japon et utilisait trois fois plus d'eau douce que le volume du Lac Supérieur (entre les USA et le Canada), soit environ 10 millions de mètres cubes. Le gaspillage des ressources déséquilibre les écosystèmes. Des projets touristiques l'ont compris à leurs dépens (artificialisation du sol, puisage dans la nappe phréatique, consommations excessives, eaux usées mal traitées, perte de zone humide ...).

● PRÉLÈVEMENTS ET PRÉDATION

Certaines activités touristiques constituent un prélèvement direct de ressources naturelles : chasse loisir, pêche (amateur, à pied), cueillette, prélèvement de bois, etc. qui peuvent induire une forte pression sur le milieu naturel et mettre en danger des espèces ou l'équilibre écologique du site. Les boutiques de souvenirs vendent des produits fabriqués à partir de la biodiversité, contribuant trop souvent à son déclin : la population de coraux rouges de méditerranée est dégradée par l'exploitation intensive afin de produire des bijoux ou des éléments de décoration, de même, l'exploitation d'espèces protégées (cornes, ivoire, fourrure, plumes, os...), voire leur trafic, causent des dégâts importants.



↳ IMPACTS INDIRECTS

● DÉVELOPPEMENT D'ESPÈCES INVASIVES

Rapporter une plante ou ramener un animal en guise de souvenir revient à introduire des espèces non indigènes dans un écosystème. Ce dernier peut en être modifié et les espèces locales fragilisées (concurrence, perturbation ou prédation, apport de maladies nouvelles...). L'outre-mer, par la faible superficie des îles et l'isolement géographique est particulièrement vulnérable. En métropole, caulerpa taxifolia, jussie, ragondin, écrevisse du pacifique, frelon asiatique, grenouille taureau... sont autant d'exemples d'espèces invasives.



● AUTRES MENACES

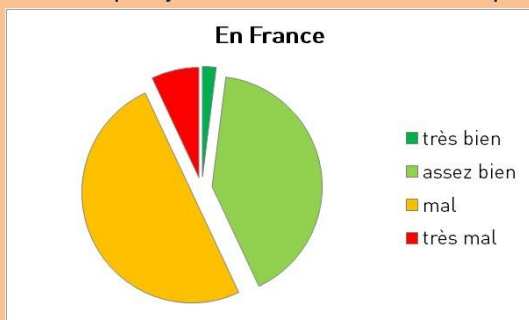
Le tourisme génère des émissions de gaz à effet de serre et contribue au changement climatique, donc à la modification des conditions d'existence des écosystèmes et de vie des espèces. La perte du vivant liée au réchauffement est estimée de 15 à 37% d'ici 2050, les récifs coralliens risquant d'être particulièrement touchés. À travers les achats de biens et de services nécessaires au tourisme, mais aussi de souvenirs, s'amplifient et se délocalisent le prélèvement des ressources, la déforestation, la fragmentation des milieux naturels, le braconnage ...

Enfin, notons l'impact économique sur la société lorsqu'il faut gérer les conséquences de la dégradation de la biodiversité et des services qu'elle fournit. Au niveau mondial, une estimation de l'économiste Indien Pavan SUKHDEV, montre que les pertes en biodiversité, si elles ne sont pas enrayerées, pourraient coûter 7% du PIB mondial en 2050.

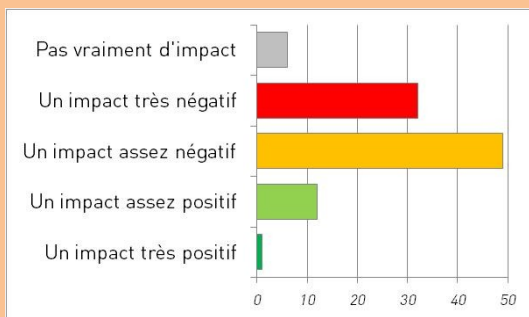
Baromètre Entreprises et Biodiversité

En août 2010 l'IFOP a réalisé une enquête pour le compte du WWF, auprès d'un échantillon de la population française. L'inquiétude sur l'état de la biodiversité et sur le rôle des entreprises y est analysée :

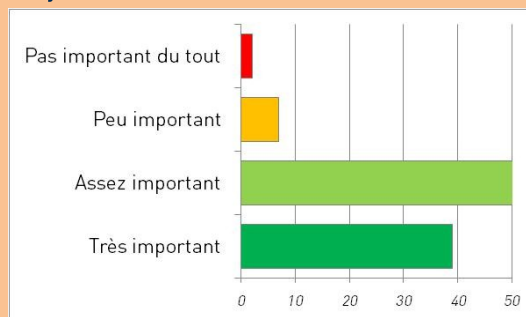
Question : La biodiversité représente l'ensemble des espèces vivantes présentes sur la Terre (plantes, animaux, micro-organismes, etc.) ainsi que les habitats et les milieux dans lesquelles elles vivent. Diriez-vous qu'aujourd'hui cette biodiversité se porte ... ?



Question : Selon vous, les entreprises, de par leurs activités, ont sur la biodiversité ... ?



Question : En matière de protection de la biodiversité, dans les années qui viennent, les entreprises peuvent-elles jouer un rôle ... ?



Si le secteur du tourisme apparaît – aux yeux des personnes interrogées – comme ayant des effets moins négatifs sur la biodiversité que l'industrie chimique, l'extraction de matières premières ou l'agriculture, ceux-ci existent et ne sont pas à sous-estimer. Le baromètre indique clairement les attentes des français sur la prise de responsabilités des entreprises, tandis que dans le même temps ils sont deux sur trois à ne pas être convaincus de la sincérité des démarches des entreprises en matière de protection de la biodiversité. La nécessité pour les entreprises de mettre en œuvre des actions concrètes pour la diversité du vivant et de les expliquer, est l'enseignement de cette enquête.

Source : IFOP www.ifop.com étude n°18765.

1.5

Les opportunités d'une synergie Tourisme & Biodiversité

Le tourisme peut être une activité « à biodiversité positive », c'est-à-dire favorable à son maintien et contribuant à son enrichissement. Mais l'analyse souligne la méconnaissance de la biodiversité et de ses enjeux par l'industrie touristique, l'amenant à négliger les opportunités réelles qu'elle recèle.

➔ QUAND LE TOURISME ENRICHIT LA BIODIVERSITÉ

Le tourisme peut également créer des opportunités pour la biodiversité :

- valorisation d'espaces naturels ou d'espèces et de leurs interactions,
- prise de conscience de l'importance et de la fragilité de la biodiversité : par l'admiration ou la contemplation pour les uns, par des situations de découverte ou d'éducation pour d'autres,
- création de richesses localement (emplois, bénéfices, fiscalité), au profit du secteur de la protection de la nature,
- soutien technique ou financier à des actions en faveur de la biodiversité (prêt d'une salle, journée de mobilisation pour une action, mécénat...),

- apaisement des relations entre les hommes et la nature : lorsque la biodiversité est vue comme une source de bien-être, d'emplois et de qualité de vie, la préserver et la valoriser semble plus naturel
- renforcement des politiques locales et nationales de préservation de la diversité du vivant par l'incitation au classement d'espaces remarquables et/ou par l'orientation vers un développement durable (Agenda 21..),
- élaboration de partenariats nouveaux entre acteurs du tourisme et de la préservation de l'environnement.

Enquête Atout France sur les clientèles et le tourisme durable - 2009

Les européens sont très attachés à la protection de l'environnement. Celle-ci est jugée importante ou très importante par 96% des habitants de l'Union Européenne. Cette sensibilité varie d'un pays à l'autre de 90 à 97% .

En France, 86% des personnes pensent avoir un rôle personnel à jouer pour la protection de l'environnement, contre 90% en Allemagne, 92% en Grande-Bretagne et 97% aux Pays-Bas.

Près de 60% des européens disent vouloir en venir à une consommation écologique. Parmi eux, 15% affirment l'avoir réellement fait dans le mois précédent le sondage.

➔ LA BIODIVERSITÉ : UN SURCÔÛT ?

Les bénéfices sont nombreux, mais les efforts en faveur de la biodiversité ont-ils des effets négatifs sur le tourisme ? Si l'on observe la remise en cause qu'elle engendre, voire des investissements supplémentaires à réaliser, on pourrait être tenté de répondre oui. Mais on resterait alors :

- sur un calcul partiel, qui ne prend pas en compte les économies que la biodiversité peut susciter (aménagement doux, partenariats noués, maîtrise des consommations, relocalisation...),
- sur un calcul à court terme, qui ne prend pas en compte la pérennisation d'un équipement ou d'une activité touristique,

- sur un calcul faux, qui ne prend pas en compte les bénéfices apportés par la biodiversité au secteur du tourisme, un bilan doit analyser les dépenses et les recettes,

- sur une vision financière et restrictive du tourisme, oubliant qu'il s'agit avant tout d'une aventure humaine et que notre espèce n'est pas en dehors de la biodiversité.

Si le monde vivant peut se passer du tourisme, l'inverse est juste impossible. C'est donc au tourisme de s'adapter et de relever un défi ... celui d'évoluer dans la voie de la préservation de la nature.

Pont du Gard et Gorges du Gardon : une alliance au profit du tourisme et de la préservation de la biodiversité

© ATOUT France / Jean-François TRIPELON-JARRY

Le Pont du Gard accueille 1,3 million de visiteurs auxquels s'ajoutent 450 000 personnes qui fréquentent les gorges du Gardon. Ils viennent admirer le pont aqueduc romain, ainsi que son exceptionnel environnement naturel : canyon dans la roche calcaire, plateaux arides, garrigues à chênes verts, prairies méditerranéennes, rivière Gardon, vallons de vignes et d'oliviers.

La variété des paysages explique la diversité des habitats et des espèces, et contribue à la renommée du territoire. Les 165 ha du site du Pont du Gard bénéficient du statut de Grand site de France, le pont aqueduc est inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'Humanité. Le site et l'ensemble des gorges font partie du réseau Natura 2000. Au Pont du Gard, outre la visite de l'ouvrage romain, des musées ou des sentiers aménagés, sont proposés : un centre de séminaire, des boutiques et des points de restauration.



Dans les gorges, activités de pleine nature et protection de la biodiversité se conjuguent. Espaces d'exception pour les amoureux de la grimpe, les falaises sont un lieu privilégié pour la nidification de nombreuses espèces d'oiseaux, dont l'Aigle de Bonelli, particulièrement vulnérable aux dérangements humains lorsqu'il se reproduit. Aussi, une charte a été signée avec la Fédération française de montagne et d'escalade pour orienter les grimpeurs vers des falaises moins sensibles. Bientôt, la spéléologie fera également l'objet d'une charte de bonne conduite.

Sources : www.pontdugard.fr ; www.gorgesdugardon.fr

Galápagos : à la recherche de l'équilibre entre fréquentation et préservation

Les îles Galápagos possèdent une des 20 biodiversités les plus riches de la planète, avec pas moins de 4 500 espèces de papillons, 358 d'amphibiens et 258 de mammifères. Chaque année, plus de 60 000 personnes et près de 90 navires de tourisme se rendent aux Galápagos, apportant environ 100 millions de dollars à l'économie de l'Équateur. Cela fait des décennies que l'Équateur tente d'y concilier tourisme et protection de la nature. En 1967, huit ans après l'ouverture du Parc national des Galápagos et dès le démarrage de l'activité touristique dans les îles, le pays a demandé à ce que les touristes prennent leurs repas, vivent et dorment dans les navires de croisière – qui sont la seule manière de se rendre dans les îles – afin de minimiser l'impact local.

L'Équateur a désigné des zones d'accès touristiques et limité le nombre de personnes s'y rendant au même moment. Tous les touristes doivent être accompagnés d'un guide officiel qui les renseigne sur l'environnement local et surveille celui-ci. Pour préserver certaines zones, les visiteurs doivent rester sur les chemins balisés. La moitié des revenus du tourisme est affectée au Parc national.

Pourtant, la menace persiste. Le nombre d'habitants et de touristes augmente et avec lui, la pression sur les ressources naturelles locales et la production de déchets. Les gens sont de plus en plus nombreux à avoir envie de visiter l'endroit qui inspira à Darwin sa théorie de l'évolution. Il faudra donc que la politique touristique de la région évolue afin de continuer à préserver cet environnement exceptionnel.

Source : Programme des Nations Unies pour l'Environnement www.unep.org
Revue Tunza n°3 - 2006



Soutenir des projets en faveur de la conservation de la biodiversité



La compagnie aérienne Transavia France, en partenariat avec l'association d'éducation à l'environnement « Les petits débrouillards », a lancé le programme Solid'air. L'objectif est d'inciter et d'aider « des projets conçus autour des enjeux environnementaux, de la conservation de la biodiversité, de la promotion des initiatives économiques durables, socialement responsables, humainement soutenables ».

La coopération Nord-Sud est au cœur du programme, puisque les actions doivent concerner l'Égypte, le Maroc, la Tunisie ou la Turquie. En décembre 2010, quatre projets ont été soutenus, dont l'atténuation des impacts des pollutions sur la ressource en eau dans la réserve de biosphère des Oasis du Sud du Maroc ou encore la création d'outils pédagogiques sur la mer Méditerranée.
www.solidair-transavia.com

1.6 La réglementation et les conventions

Les outils réglementaires liés à la biodiversité sont récents. Ils s'appuient sur une prise de conscience grandissante de la fragilité du patrimoine vivant et des impacts liés à l'activité humaine. Les mesures d'incitation et de gestion patrimoniale viennent désormais compléter les actions de conservation.

➤ AU NIVEAU MONDIAL

Six conventions internationales forment le socle juridique de la protection de la biodiversité :



Convention pour la diversité biologique (en vigueur depuis décembre 1993). Trois missions lui sont assignées : la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des ressources de la biodiversité, et le partage juste et équitable des avantages liés à l'exploitation des ressources génétiques. www.cdb.int



Convention du patrimoine mondial (initiée en 1972). Elle s'attache à la fois à la protection de la nature et à la préservation de biens culturels. L'interaction entre l'être humain et la nature, donc le maintien de l'équilibre entre eux, sont pris en compte. Elle coordonne l'action des États dans ce domaine et instaure une liste du patrimoine mondial. <http://whc.unesco.org/fr>



Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (en vigueur depuis juillet 1975). La CITES régule le commerce international de plus de 33 000 espèces afin qu'il ne menace pas leur survie. www.cites.org



Convention de Ramsar, ou Convention sur les zones humides (approuvée en février 1971). Elle œuvre à la préservation de ces espaces et à leur « utilisation rationnelle ». Une liste des zones humides d'importance internationale est établie et répertorie plus de 1 900 sites couvrant plus de 190 millions d'ha. www.ramsar.org



Convention sur la **Conservation des espèces migratrices** (en vigueur depuis novembre 1983). Elle a pour but d'assurer la conservation de la faune sauvage migratrice sur terre, en mer ou dans les airs, mais aussi la protection des habitats de ces espèces. www.cms.int



Le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (en vigueur depuis juin 2004). Il soutient l'agrobiodiversité. www.planttreaty.org

En octobre 2010, la CBD a tenu sa 10^{ème} conférence à Nagoya (Japon). Celle-ci a permis de signer une nouvelle stratégie internationale en faveur de la biodiversité (les 20 « objectifs d'Aichi ») et sa feuille de route 2011-2020, mais également le « protocole de Nagoya » sur l'accès et le partage des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques de la planète.

L'ONU a décidé de mettre en œuvre, à partir de 2011, une plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Elle aura pour but d'améliorer l'interface entre les connaissances scientifiques et les décisions politiques sur les enjeux de la biodiversité. Elle devrait jouer un rôle comparable à celui du Groupe intergouvernemental d'experts sur le changement climatique (GIEC). <http://ipbes.net>

↳ AU NIVEAU EUROPÉEN



Deux directives structurent la politique de l'Union Européenne : la Directive Oiseaux (1979) et la Directive Habitats (1992).

Celles-ci s'articulent autour du Réseau Natura 2000, soit 26 000 sites qui hébergent des espèces et des habitats menacés ou d'importance communautaire, sur lesquels une concertation des acteurs locaux permet de définir des objectifs (information, classement, valorisation...). En France métropolitaine, 12,5% du territoire terrestre sont couverts par des sites Natura 2000.

www.natura2000.fr

Des outils tels que BISE (Biodiversity Information System for Europe) ou le Niveau de référence de la biodiversité en 2010, publié par l'Agence européenne pour l'environnement, sont des moyens d'information et de connaissance de l'état des lieux, à disposition des décideurs.

<http://biodiversity.europa.eu>



© Xavier HINDERMEYER



En Europe, la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, ou Convention de Berne, est entrée en vigueur en juin 1982. Sous l'égide du Conseil de l'Europe, elle stipule que les pays signataires doivent

mettre en œuvre une politique nationale de protection de la faune, de la flore et des habitats, que les politiques d'aménagement et de développement doivent être cohérents avec cette protection, que l'information et l'éducation mais aussi la recherche doivent être encouragés, enfin, que la coopération et l'échange entre pays est un gage d'efficacité. Des listes de faune et flore sauvages à protéger sont déterminées.

Plusieurs instruments européens de cofinancement sont mobilisables pour la biodiversité, notamment LIFE+, dont le volet « Nature et Biodiversité » a déjà soutenu plus de 1200 projets depuis 1992. Par ailleurs, le FEDER est adapté à des actions de protection de la nature et de promotion de la biodiversité, le FEADER participe au niveau agricole à l'amélioration de l'environnement, le FEP pour la pêche peut également être sollicité pour la biodiversité côtière et marine.

Enfin, le 7^{ème} programme cadre pour la recherche et le développement technologique permet de financer des projets de recherche, tandis que l'ENRTP vise des projets environnementaux dans les pays en développement.

↳ AU NIVEAU FRANÇAIS

Des artistes et des associations de tourisme sont les premiers à souligner la valeur patrimoniale du paysage et de certains monuments, à la fin du XIX^{ème} siècle. La loi de 1906, modifiée par celle du 2 mai 1930 (toujours en vigueur) établit les mesures de conservation des sites classés et sites inscrits.

À partir de 1961, le droit de l'environnement va s'étoffer, par l'instauration des :

- Parcs nationaux
- Réserves Naturelles et Réserves biologiques forestières
- Parcs naturels régionaux
- Arrêtés de protection de biotope
- Forêts de protection
- ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique)

NB : une présentation détaillée des espaces naturels protégés est disponible en annexe 4.3.

La loi sur la protection de la nature de 1976 précise le statut de la faune et de la flore et instaure les études d'impacts avant les projets d'envergure, comme la restauration d'un site après exploitation. L'intérêt porté aux espèces s'est progressivement élargi aux écosystèmes. La diversité de ces outils permet de s'adapter à chaque contexte.

Une Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) a été élaborée en 2004 et révisée en 2011 (cf. chapitre 1.7). La dynamique du « Grenelle Environnement » se traduit actuellement par la constitution d'une trame verte et bleue. Des atlas de la biodiversité s'élaborent dans les communes volontaires, pour produire un état des lieux. Enfin, des parcs naturels marins, les aires marines protégées ont également été institués récemment.

Les trames vertes et bleues visent à reconnecter des milieux naturels terrestres (composante verte), ou aquatiques (composante bleue), afin de permettre aux espèces animales et végétales de circuler, communiquer, chercher leur nourriture, se reproduire... Il s'agit d'enrayer l'appauvrissement de la biodiversité en luttant contre la fragmentation des espaces.

1.7 La Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB)

En ratifiant la Convention sur la diversité biologique (CBD) en 1994, la France s'était engagée à adopter une stratégie nationale. Une première stratégie a été mise en œuvre de 2004 à 2010. Une seconde stratégie nationale a été élaborée et sera développée sur la période 2011-2020.

↳ LA SNB 2004-2010 ET LE SECTEUR DU TOURISME

Le but assigné à la première Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) était très ambitieux et n'a pas pu être atteint : l'érosion de la biodiversité n'a pas été stoppée.

Néanmoins, la SNB a impulsé la sensibilisation des acteurs et a été déclinée en dix plans d'actions sectoriels, dont un concernant le tourisme.

Pour ce dernier, 13 actions ont été programmées autour de quatre axes de travail :

- Sensibiliser les acteurs du tourisme, professionnels, élus, touristes, populations locales, à la préservation de la biodiversité
- Favoriser la prise en compte de l'environnement par les professionnels du tourisme
- Les actions territoriales
- Agir au plan international

Quelques résultats du plan d'actions tourisme 2009-2010 :

- le présent guide pratique (!)
- la création et la diffusion de passeports Éco-Touriste des destinations ultra-marines dans lesquels sont présentés la biodiversité locale, sa fragilité, les moyens de la découvrir et de la protéger
- le renforcement du volet environnemental du label des Villes et Villages Fleuris, notamment l'adoption de nouveaux critères et le prix spécial de la diversité végétale
- le soutien au Réseau des « Grands Sites de France » et à la Fédération des parcs naturels régionaux.

↳ LA SNB 2011-2020, DES PERSPECTIVES POUR AGIR

L'ambition de la nouvelle SNB est d'une part de préserver et restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité ; d'autre part d'en assurer l'usage durable et équitable ; enfin de réussir l'implication de tous et de tous les secteurs d'activités.

En cohérence avec le « Grenelle Environnement » et le « Grenelle de la Mer », avec la stratégie de l'Union européenne en matière de biodiversité déterminés par la CBD (www.cbd.int/sp/targets), la SNB structure au niveau français 20 objectifs, répartis au sein de 6 orientations :

- Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité
- Préserver le vivant et sa capacité à évoluer
- Investir dans un bien commun, le capital écologique
- Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité
- Assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action
- Développer, partager et valoriser les connaissances

Des principes de gouvernance participative et de suivi-évaluation complètent cette SNB 2011-2020, afin de veiller à son appropriation et à sa mise en œuvre.



- La première SNB a permis la création d'un support en ligne de sensibilisation et d'évaluation de l'interdépendance des entreprises et de la biodiversité : EBEvie - <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Evaluez-l-interdependance-de-votre.html>





- La Stratégie 2011-2020 (SNB), propose désormais à tous les acteurs d'adhérer à cette seconde SNB et de définir leurs propres engagements : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Adherez-a-la-SNB.html>
Cf. fiche d'adhésion bénévole et gratuite en annexe 4.1

1.8

La place de la biodiversité dans les labels et certifications adaptés au tourisme

L'industrie du tourisme bénéficie aujourd'hui d'un éventail de dispositifs de labellisation et de certification qui s'inscrivent principalement dans le champ de la responsabilité environnementale. Au-delà de rendre plus lisible des engagements pris par les prestataires sur le terrain, les critères et les méthodes proposés par ces labels et certifications peuvent leur servir de feuille de route et cadrer leur action. Mais en y regardant de plus près, les approches ou les contenus varient. Ainsi, la biodiversité est abordée de différentes manières par ces outils à la disposition des professionnels.

Quel que soit le dispositif, toute démarche visant à réduire l'impact environnemental contribuera indirectement à la protection de la biodiversité. Néanmoins, plusieurs labels et certifications, selon des formulations qui leur sont propres (critères obligatoires / optionnels), incitent les professionnels à agir très directement en faveur de la préservation de la biodiversité :

Label ou certification	 La Clef Verte	 EU Ecolabel	 GREEN GLOBE	 atr	 Hôtels au Naturel	 Gîtes Panda	 ROGITE	 PRODUIT NATURE	 Pavillon bleu	 EARTH CHECK
Pour qui ?	Hébergement	Hébergement	Toute activité touristique	Voyagiste	Hôtel** au sein d'un parc naturel régional	Gîtes au sein d'un parc naturel régional	Gîtes de France	Village vacances adhérent Cap France	Commune littorale ou ports de plaisance	Non communiqué*
Information sur la biodiversité environnante (espaces naturels, espèces)										
Sensibilisation / éducation à l'environnement et aux bonnes pratiques										
Sensibilisation aux activités nature favorisant la découverte des milieux										
Prévention contre toute forme de pollution										
Protection et gestion des espaces & des ressources naturels										
Prévention des nuisances (lumineuses, sonores)										
Végétalisation des espaces avec des espèces indigènes, introduction d'espèces exogènes interdite ou limitée										
Prohibition de l'adjonction de substances nocives (engrais, pesticides, insecticides & produits chimiques...)										
Prohibition de l'exploitation (consommation, exposition, vente) d'espèces menacées (produits dérivés inclus)										
Plan de préservation de la biodiversité intégré dans le management durable de l'entreprise										
Mise en œuvre d'un plan de réhabilitation des milieux ou de contributions compensatoires										
Collaboration / soutien avec les associations de protection de la biodiversité										
Plan de gestion spécifique des espaces/espèces en accord avec la liste rouge UICN										
Limitation des impacts de l'activité touristique sur les espèces et habitats										

* le référentiel n'a pas été communiqué aux rédacteurs du guide par EC3Global et n'a pas pu être analysé, cette certification internationale étant par ailleurs récente et peu développée en France et en Europe.

Par ailleurs, les certifications telles que ISO14001 ou EMAS (qui ne sont pas spécifiques au secteur du tourisme) attestent de la mise en place d'un système de management environnemental (SME) dans l'entreprise. La structure qui met en œuvre son SME peut – si elle le souhaite – prendre en compte la biodiversité.



Enfin, il existe des labels ou des programmes très ciblés sur la biodiversité. Ceux-ci peuvent être appliqués sur son territoire touristique ou dans son jardin :



EVE® - Espace Vert Ecologique (Ecocert) : ce label privé valorise spécifiquement les pratiques de gestion des espaces verts respectueuses des écosystèmes dans le but d'accroître la biodiversité. Il implique pour les gestionnaires d'espaces verts une excellente connaissance de la faune et de la flore locales.



ÉcoJardin : l'association Plante et Cité a créé ce label pour reconnaître les sites qui font l'objet d'une gestion écologique et d'une amélioration continue, suite à un audit. Les référentiels sont un outil pour les jardiniers.



Refuge LPO, Jardins de Noé : ces deux initiatives associatives incitent à la gestion écologique des espaces verts, notamment par un aménagement des jardins permettant « d'accueillir chez soi » la faune et la flore locales. En adhérant à ces réseaux et en respectant leurs chartes, chacun peut agir concrètement en faveur de la biodiversité.



Une Oasis Nature est un lieu de vie et de paix où l'homme est en harmonie avec un environnement riche. C'est un jardin, un parc, une terrasse ou un balcon où la nature est respectée et peut se développer. C'est un espace non chassé où l'on favorise la faune et la flore. Et la nature, ingénieuse, est étonnante, quelques mètres carrés suffisent à l'apparition d'une flore et d'une faune riche et diversifiée !



© OPIELR / Stéphane JAULIN

Pour en savoir plus sur les labels et certifications :

- La Clef Verte : www.laclefverte.org
- Écolabel Européen : www.ecolabels.fr
- Green Globe : www.greenglobe.com
- ATR : www.tourisme-responsable.org
- Hôtels au Naturel : www.hotels-au-naturel.com
- Gîtes Panda : www.gites-panda.fr
- Éco Gîte : www.ecogite.fr
- Chouette Nature : www.chouettenature.com
- Pavillon Bleu : www.pavillonbleu.org
- Earth Check : <http://www.earthcheck.org/>
- ISO 14001 : www.iso.org/iso/fr/iso_14000_essentials
- EMAS : ec.europa.eu/environment/emas/index_en.htm
- EVE® Écocert : www.ecocert.fr/eve-espaces-verts-ecologiques
- Écojardin : www.plante-et-cite.fr/le-label-ecojardin-28392.html
- Refuge LPO : www.lpo.fr
- Jardins de Noé : www.jardinsdenoe.org , www.noeconservation.org
- Une Oasis Nature : <http://www.roc.asso.fr/non-chasseur/refuge-interdire-chasse.html>

